
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 9

Votants:

14

Séance du 18 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le mercredi 11 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

Sont présents: PAGLIARI Armand, TE DUNNE Christophe, MAGNETTE Jean Marc, BECK Jean Marie, LEDERLE Myriam, BOULET Julie, EHLINGER Céline, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne

Représentés: GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jennifer, ANTOINE Michel, BUVET Robert, MOUMNI-TRAUSCH Audrey

Excuses: FORIN Jérôme

Absents:

Secrétaire de séance: TE DUNNE Christophe

1- Statuts FUCLEM- 20220518DCM01

M le Maire présente aux membres du conseil municipal les nouveaux statuts de la FUCLEM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les nouveaux statuts de la FUCLEM.

2- Accord de principe pour installation d'une station e- 20220518DCM02

M le Maire présente le projet d'installation d'une station e, c'est à dire l'installation d'une borne de rechargement pour voitures électriques de tout type.

L'intérêt est que nous allons dans l'air du temps et que cela ne coûtera rien à la commune pour l'installation. Tout est à la charge de Station-e.

Nous mettons à disposition un emplacement pour la construction d'un kiosque (5 m²) et deux emplacements sur le parking qui est derrière La Favorite près du transformateur.

Nous recevrons 250 € par an (même somme partout en France). Mât de 12 m pour antenne GPS (repérage de la borne pour les utilisateurs de passage).

La société rentabilise son investissement par le kiosque multiservice associé (elle peut mettre par exemple des casiers pour récupération de colis).

Borne de recharge rapide, 50 DC. Recharge complète en 1h 30. En général, recharge partielle, environ 10 €.

Le projet est réalisable en théorie mais passera par une visite technique approfondie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

3- Emplois saisonnier 2022- 20220518DCM03

La Commune a reçu des demandes d'emplois saisonniers de jeunes résidents au village.

Ils seront répartis sur les mois d'été (juin - juillet -août). Les candidats ont été retenus selon l'ordre de dépôt de candidature et leurs disponibilités au cours des mois d'été.

Ils travailleront au secrétariat ou au service technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher pour la période d'été, huit jeunes de PAGNY SUR MEUSE. Un contrat à durée déterminée sera établi :

- TRAUTH Mike
- LAMM Noah
- ROYER Justine
- ROYER Matthieu
- LANOIX Eléna
- SPONVILLE Lucas
- GERGOINE Julien
- STIQUE Zélie

Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 382 - majoré 352 à raison de 35h00 par semaine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

4- Vote de crédits supplémentaires - ass pagny meuse- 20220518DCM04

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	14.73	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	-14.73	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PAGNY SUR MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

5- Demande de Subventions- 20220518DCM05

M le Maire présente les demandes de subvention déposées :

AFPSE (Association Française des Sclérosés en Plaques)

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022			
NOM	2022 DEPOSÉ	Demande	Voté
AFPSE	x		100,00€

6- Cessation d'activité de l'association Le Club de l'Amitié- 20220518DCM06

M le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré Mme DIEUDONNE Huguette et Mme CONTI Fernande, représentantes de l'association. Elles ont exprimé leurs difficultés à continuer les activités de l'association.

En raison de la cessation d'activité de l'association "Le Club de l'amitié", ces dames proposent de verser leur reste de Trésorerie à la commune, précisément de faire un don à la Mairie pour la restauration de la Chapelle de Massey.

Leur reste de trésorerie s'élèverait à 1669 €.

Cette somme sera versée à la Trésorerie et sera comptabilisée à l'article 1328.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de l'association.

7- Indemnité gardiennage église 2022- 20220518DCM07

Vu la Circulaire n°2022-4 du 29 avril 2022 de la Préfecture de la Meuse fixant les indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, il convient de procéder au vote de l'indemnité qui peut être versée au gardien de l'église.

Il rappelle que le conseil doit définir le montant dans la limite d'un plafond qui est de **479.86 €** pour un gardien résidant et 120.97€ pour un gardien non résidant.

Le gardien de l'église de PAGNY SUR MEUSE, résidant dans la commune, peut donc prétendre au maximum à 479.86 € pour l'année 2022.

Dans un arrêt du 10 novembre 1911, le Conseil d'État affirme qu'il est possible pour la commune, dans le cadre des dépenses d'entretien et de conservation des édifices du culte, de rémunérer un gardien.

Il précise, dans une décision du 3 mai 1918, que le gardiennage consiste dans « la surveillance de l'église du point de vue de sa conservation », et qu'il constitue un emploi communal.

Il appartient au maire de désigner la personne qui lui paraît présenter les garanties nécessaires à la fonction de gardien. Cette nomination intervient par voie d'arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2022 à 479.86 €, les crédits étant prévus au budget primitif 2022.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

8 - Questions et informations diverses

- **Remerciements :**

Madame Ludivine SAMBOU-VERDUN remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes lors du salon VDI du 24 Avril 2022.

Les associations COUNTRY et YOGA remercient la commune pour le versement de la subvention 2022.

- **Demandes de subventions :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les demandes de subventions auprès des différents financeurs pour les travaux de la salle des fêtes et de la Chapelle de Massey sont déposées.

- **Fête de la musique :**

Le comité de Fêtes organise la fête de la musique le 18 Juin 2022 à l'aire de loisirs.

- **Espace sans tabac :**

La Ligue contre le cancer, association loi 1901, encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux communes qui s'engagent dans cette voie.

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

La CC CVV a été contactée par le comité départemental de Meuse de la Ligue contre le Cancer qui a lancé en lien avec l'ARS en 2019 une opération espace sans tabac devant les écoles sous forme d'affiches réalisées avec le concours des enfants de CM2.

La CC CVV a demandé au comité départemental d'engager la démarche avec l'ensemble des écoles du territoire (à noter que l'école des Bords de Meuse à Vaucouleurs est déjà labellisée).

Le moment venu (après la labellisation), il conviendra de prendre un arrêté interdisant de fumer devant chaque entrée des établissements scolaires dans un périmètre à définir (pour exemple, arrêté pris par la ville de Bar le Duc ci-joint).

A charge pour la CC CVV d'acheter les panneaux (réalisés par les élèves de CM2 éventuellement) qui devront être apposés sur les sites.

Il est aussi possible de labelliser d'autres espaces publics : aire de jeux, stades, abri bus...

Des espaces extérieurs sans tabac devraient être mis en place dans le village.

Suggestions : aux aires de jeux, aux écoles, au stade scolaire, à la salle des sports et à la salle des fêtes.

- **Travaux :**

Des devis sont en cours pour la rénovation de la Salle Multiactivités.

- **Église :**

Un boîtier a été installé par l'entreprise Peinture Kling afin d'éviter l'humidité dans l'Église.

- **Chemin des P'tiots :**

La grosse pierre sera légèrement décalée pour faciliter le passage des vélos.

Fin 19h30

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	
GUERIN Sylvine	Représentée par TEDUNNE Christophe	MAGNETTE Jean-Marc	
MAGNETTE Jennifer		BECK Jean Marie	
AN Julie TOINE Michel	Représenté par BECK Jean-Marie	BUVET Robert	Représenté par MAGNETTE Jean-Marc
FORIN Jérôme	Excusé	LEDERLE Myriam	
BOULET Julie		EHLINGER Céline	
MOUMNI-TRAUSCH Audrey	Représentée par LEDERLE Myriam	TOURET Bernard	
LAFFAILLE Jocelyne			